CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Direction de l'Insertion 0413317377

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): M. JEAN-MARC PERRIN / MME MARINE PUSTORINO

OBJET : Action "transport du public bénéficiaire du RSA non mobile en formation - navette RSA" : convention liant le département des Bouches-du-Rhône et l'association transport mobilité solidarité (TMS).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association transport mobilité solidarité (TMS). L'action relève de l'accompagnement socioprofessionnel. Il s'agit d'un renouvellement.

L'association propose l'action « transport du public bénéficiaire du RSA non mobile en formationnavette RSA » concernant 400 accompagnements de BRSA sur le territoire du nord du pays d'Arles. Il s'agit de faciliter l'accès à l'offre d'insertion professionnelle et sociale des BRSA de ce territoire rural, peu desservi par les transports en commun.

Le service de navette (minibus avec chauffeur) permet aux BRSA de se rendre aux actions d'insertion, de formation et d'emploi, qui se déroulent principalement sur les communes de Châteaurenard, Saint-Rémy-de-Provence, Tarascon-en-Provence et d'Orgon. Le travail sur la levée du frein « mobilité » constitue un atout indéniable à un parcours d'insertion réussi.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment, Bilan final de l'action du 01/01/2017 au 31/12/2017 :

395 accompagnements ont été réalisés :

- 15 accompagnements vers l'emploi ou la formation (entretien d'embauche ou formation);
- 227 accompagnements dans le cadre des dispositifs d'insertion sociale financés par le département (« ACTIS » puis « AGIR ») ;
- 31 accompagnements liés à l'insertion sociale et culturelle ;
- 32 accompagnements dans le cadre d'un atelier culture « ensemble en Provence » :
- 42 accompagnements axés sur l'atelier sport « bien-être active » ;
- 30 accompagnements concernant les démarches santé, sociales, juridiques ou administratives ;
- 18 accompagnements dans le cadre des « paniers solidaires » (aide alimentaire) à Plan d'Orgon.

Bilan intermédiaire de l'action du 01/01/2018 au 30/04/2018 :

274 accompagnements ont été réalisés :

- 172 accompagnements concernant le dispositif d'insertion sociale « AGIR » ;
- 23 accompagnements dans le cadre des ateliers musique avec « les suds » dans le cadre de Marseille Provence 2018 ;
- 71 accompagnements axés sur l'atelier sport « bien-être active » sur Châteaurenard ;
- 8 accompagnements dans le cadre des « paniers solidaires ».

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/01/2019 au 31/12/2019 à l'identique.

Ce rapport concerne le financement de l'association TMS selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 19 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL